**Military Run – Règlement 2021**

**Organisateur**

La Military Run est une course à pied, qui est organisée par la S.A. Zelos Events, dont le siège social est Rue Coquelet 134 à 500N Namur , BCE n° 0600.822.552 (ci-après : « l’Organisateur »). Le présent Règlement définit les conditions et modalités de la Military Run.

 **Date de l’événement**

La Military Run se déroule le 21/11/2021.

 **Conditions de participation**

La Military Run est ouverte à toute personne âgée d’au moins 12 ans au moment de son inscription. Tout participant à la Military Run doit disposer de l’ensemble des droits et de la capacité nécessaires pour participer à la Military Run. Les mineurs d’âge doivent disposer de l’autorisation de leurs représentants légaux de participer à la Military Run. Ils doivent être obligatoirement accompagné par une personne majeure lors de l’épreuve.

Ne sont pas autorisés sur le parcours : les vélos, les rollers, les skateboard, les véhicules et engins motorisés, ainsi que tout autre engin à roues. L’organisateur se réserve le droit de faire des exceptions.

 **Inscriptions**

Le nombre de participants à la Military Run est limité.

Les inscriptions à la Military Run se font par internet sur le site www.militaryrun.be.

Les droits d’inscription ne sont pas remboursables. En cas de non-participation, quelle qu’en soit la raison, vous ne pouvez réclamer le remboursement des frais d’inscription et l’inscription ne peut être transférée vers un autre évènement ou à une autre personne.

Votre inscription est officiellement confirmée seulement après réception et traitement de votre paiement.

Mentionnez sur votre formulaire d’inscription **une adresse email valable** car une confirmation d’inscription vous sera communiquée avant l’évènement uniquement par ce moyen. Vous avez besoin d’imprimer votre email personnel de confirmation et le présenter le jour de la Military Run afin de pouvoir retirer votre bracelet de participation.

Toute modification de votre inscription à la Military Run sera facturée 10 € de frais administratifs payables sur place.

À tout moment, les participants doivent être en mesure de fournir une preuve de leur identité et de leur âge à l’Organisateur.

Toute inscription incomplète, mal complétée et/ou parvenant en dehors des délais fixés sera considérée comme non valable. En cas de fausses déclarations ou d’erreurs d’indication des participants quant à leur coordonnés ou à leur identité, la participation de ces derniers sera considérée comme non valable.

Les inscriptions non payées dans les 5 jours seront automatiquement annulées.

Veillez à donner votre adresse mail correcte, nous communiquerons avec vous via cette adresse.

 **Consignes de sécurité**

Tous les participants doivent suivre **les consignes de sécurité** de l’Organisateur. Le non-respect de ces consignes de sécurité entrainera la disqualification et l’exclusion de la Military Run.

En participant à la Military Run vous déclarez être en bonne santé et apte à la pratique de la course à pied. La participation à la Military Run se fait sous **votre seule et entière responsabilité**. L’Organisateur recommande, avant toute participation, un examen médical sportif préventif auprès d’un médecin sportif reconnu.

Ni l’Organisateur, ni les membres de son personnel, ni les tiers auxquels il est fait appel dans le cadre de la Military Run ne peuvent être tenus responsables de tout dommage éventuel, de quelque nature que ce soit, qui découlerait de l’organisation de la Military Run, en ce compris la participation à la Military Run. Sous la même réserve, ni l’Organisateur, ni les personnes précitées ne peuvent être ainsi tenues responsables d’un problème technique, quel qu’il soit, survenant pendant le déroulement de la Military Run, auprès d’elles-mêmes, d’un participant à la Military Run et/ou d’un tiers.

L’Organisateur n’est en aucun cas responsable d’une éventuelle perte et/ou vol d’objets personnels dans l’enceinte et sur le parcours de la Military Run.

Un service d’assistance médicale est assuré par des médecins et des unités de secours mobiles. Ces derniers sont alertés, en cas de besoin, par les signaleurs répartis sur les parcours. Sur avis médical, l’organisation se réserve le droit de mettre hors-course et de faire évacuer du parcours toute personne qu’elle juge inapte à continuer l’épreuve. Tout participant faisant appel à un médecin ou secouriste se soumet de fait à son autorité et s’engage à accepter pleinement ses décisions.

En cas de nécessité, et dans l’intérêt de la personne secourue, il est fait appel aux équipes de secours qui, dès lors, prennent la direction des opérations et mettent en œuvre tous les moyens appropriés.

 **Parcours & animations**

Les concurrents devront impérativement respecter le sens et les limites du parcours matérialisés par des rubalises ou banderoles.

Les participants devront impérativement respecter les consignes des bénévoles présents sur chaque obstacle et sur l’ensemble du parcours.

Le participant reconnaît être apte à fournir des efforts physiques continus sur une distance minimum de 6 km et maximum 15 km, en particulier courir, ramper et escalader des obstacles en hauteur.

Aucune animation n’est obligatoire, si le participant préfère éviter l’animation pour quelque raison que ce soit (phobie, peur, stress, fatigue), il pourra passer sur le côté.

 **Ravitaillement**

Des bars seront prévus au départ et à l’arrivée. Un point ravitaillement est également prévu à mi-parcours.

 **Tenue et équipement**

Vêtements sportifs, respirant et chauds. Chaussures de TRAIL conseillées.

 **Respect de l’environnement**

Afin de respecter l’environnement et les espaces naturels traversés, il est strictement interdit d’abandonner des déchets (papiers, emballages plastiques…) sur le parcours. Des poubelles seront à disposition sur le parcours. Elles devront être impérativement utilisées par les concurrents.

Les participants doivent conserver les déchets et emballages en attendant les lieux signalés par l’organisation pour s’en débarrasser.

 **Sanctions**

Les infractions suivantes constatées par un de nos bénévoles ou un membre de l’organisation entraîneront la mise hors course et l’exclusion de la Military Run :

• Circulation en sens inverse du circuit ;
• Non-respect du parcours ;
• Comportement dangereux ou agressif ;
• Abandon des déchets sur le parcours ;
• Consommation d’alcool sur le parcours ; et/ou
• Toute méconnaissance du présent règlement.

 **Utilisation d’images**

Les photos prises par l’Organisateur avant, durant et après la course seront publiées sur le site internet de la Military Run quelques jours après l’épreuve.

Par sa participation à la Military Run, chaque participant autorise l’Organisateur (ou ses ayants-droit) à utiliser ou faire utiliser ou reproduire ou faire reproduire son nom, son image, sa voix et sa prestation sportive dans le cadre de la Military Run en vue de toute exploitation directe ou sous forme dérivée de la Military Run, y compris à titre commercial ou publicitaire et ce, sur tout support, dans le monde entier, par tous les moyens connus ou inconnus à ce jour, et pour toute la durée de protection actuellement accordée en matière de droits d’auteur par les dispositions législatives ou réglementaires, les décisions judiciaires et/ou arbitrales de tout pays ainsi que par les conventions internationales actuelles ou futures, y compris pour les prolongations éventuelles qui pourraient être apportées à cette durée. Chaque participant concède à l’Organisateur le droit de procéder à tous les actes de reproduction et au public qu’il souhaite pour pouvoir utiliser son nom, son image et sa prestation sportive comme précité.

 **Protection vie privé**

En application de la loi du 8.12.1992 relative à la protection de la vie privée à l’égard des traitements de données à caractère personnel (ci-après : « LDCP »), l’Organisateur traite les données à caractère personnel qui sont communiquées par les participants. En participant à la Military Run, les personnes concernées donnent leur consentement exprès à ce traitement qui, par ailleurs, ressort, en tout état de cause, de l’intérêt légitime de l’Organisateur. Ces données sont traitées dans le but de pouvoir entrer en communication avec les participants et de procéder à toutes les vérifications utiles à assurer le bon déroulement de la Military Run. L’Organisateur pourra également utiliser les données collectées afin d’entrer directement en communication avec les personnes concernées, de manière à les informer sur ses produits et services, ou afin de réaliser des études statistiques. L’Organisateur pourra également utiliser les données collectées à des fins de marketing direct et pourra communiquer ces données à des tiers contractuellement liés à lui. Les participants reconnaissent également que l’envoi de données à caractère personnel (via internet ou de toute autre manière) n’est jamais sans risques et que l’Organisateur n’est pas responsable d’éventuels détournements par des tiers des données communiquées. Conformément à la LDCP, les participants peuvent obtenir gratuitement, sur simple demande écrite adressée à la S.A. Zelos Events, Rue Coquelet 134 à 5000 Namur, la communication des données à caractère personnel les concernant et, le cas échéant, la correction et/ou l’effacement des données incorrectes, incomplètes ou non pertinentes. De la même manière, les participants peuvent également s’opposer à l’utilisation de leurs données à caractère personnel à des fins de marketing direct. Aucun dommage découlant de l’utilisation des données à caractère personnel du participant par des tiers ne pourra être imputé à l’Organisateur.

 **Assurance**

Conformément à la législation en vigueur, l’organisateur a souscrit une assurance couvrant sa responsabilité civile et celle de ses préposés.

L’assurance ne couvre pas les risques individuels des coureurs. Il incombe à chaque participant d’avoir sa propre assurance individuelle accident qui couvre ses pratiques sportives ou de loisirs dus à un accident survenu sur le parcours de la course.

 **Dommage matériel**

L’organisateur décline toute responsabilité en cas de vol, bris ou perte des biens personnels des participants pendant la course. Il incombe en conséquence à chaque participant, s’il estime nécessaire, de souscrire une assurance.

 **Modification – Annulation de la course**

L’Organisateur se réserve le droit de suspendre, d’annuler, d’interrompre ou de modifier la Military Run pour des raisons de sécurité, des causes exceptionnelles, un cas de force majeure ou toute autre raison le justifiant, sans que les participants ou toute autre personne puissent prétendre à une quelconque indemnisation de ce fait. Les droits d’inscription ne sont en tout état de cause pas remboursables. En cas d’annulation de la Military Run, les participants se verront offrir par l’Organisateur la possibilité de s’inscrire gratuitement à la prochaine édition de la Military Run.

L’Organisateur se réserve le droit d’apporter à tout moment des modifications au présent Règlement.

 **Connaissance du présent règlement**

Tout participant à la Military Run est censé avoir pris connaissance du contenu du présent Règlement. La participation à la Military Run implique l’adhésion complète et sans réserve du participant à l’intégralité du présent Règlement et l’acceptation de toute décision prise par l’Organisateur afin de garantir le bon déroulement de la Military Run. Le présent Règlement est publié sur le site internet www.militaryrun.be.